

1. Record Nr.	UNINA9910743283503321
Autore	Bothorel Julie
Titolo	Gouverner par le hasard : le tirage au sort des provinces à Rome (IIIe s. av. J.-C. - Ier s. ap. J.-C.) // Julie Bothorel
Pubbl/distr/stampa	Rome, : Publications de l'École française de Rome, 2023
ISBN	2-7283-1580-9
Descrizione fisica	1 online resource (572 p.)
Collana	Collection de l'École française de Rome
Soggetti	Ancient history Rome Politics and government 510-30 B.C Rome Politics and government 30 B.C.-68 A.D Rome (Empire) Rome Politique et gouvernement 510-30 av. J.-C Rome Politique et gouvernement 30 av. J.-C.-68
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Nota di contenuto	Remerciements -- Introduction générale -- La sortitio une pratique omniprésente dans le monde romain -- Un tirage au sort particulier : la sortitio provinciarum -- Quelle place pour le tirage au sort dans l'historiographie ? -- Construction et traitement du corpus documentaire -- Le lexique de la sortitio -- Organisation de l'enquête -- Première partie. Règles du tirage au sort -- Chapitre 1. Les données du tirage au sort : candidats et provinces (227-124) -- La première variable : les candidats -- La deuxième variable : les provinces -- L'influence des candidats sur la définition des provinces -- Conclusion -- Chapitre 2. Repartir les provinces entre les candidats : sortitio, comparatio et procédures extra sortem (227-124) -- La sortitio et la comparatio -- La procédure extra sortem -- La sortitio, une procédure concurrenctée -- Conclusion -- Chapitre 3. Modifier les résultats du tirage au sort (227-124) -- Droits et devoirs générés par la sortitio -- Preciser le résultat du tirage au sort -- Modifier les résultats du tirage au sort -- Conclusion -- Chapitre 4. Encadrements et contournement de la sortitio provinciarum (123-53) -- La lex Sempronia de prouinciis (consularibus) de 123 -- Les transformations de la sortitio

prounciarum a partir de Sylla (82-53) -- Les dysfonctionnements de la sortitio provinciarum a la fin du Ier siecle -- Conclusion -- Chapitre 5. Les restaurations de la sortitio provinciarum de Pompee a Auguste (52 av. J.-C.-14 apr. J.-C.) -- La lex Pompeia de prouinciis de 52 -- La sortitio prounciarum aux epoques cesarienne et triumvirale (49-28) -- La lex Iulia de prouinciis de 27 -- La reforme de la lex Iulia de prouinciis (entre 5 av. J.-C. et l'epoque tiberienne) -- Conclusion -- Deuxieme partie. Pratiques du tirage au sort -- Chapitre 6. Les instruments du tirage au sort -- Le recipient de la sortitio -- Les lots -- Les informations portees par les lots -- Conclusion -- Chapitre 7. Le rituel de la sortitio provinciarum -- La topographie -- Acteurs et public -- Le deroulement du tirage au sort -- Conclusion -- Chapitre 8. La sortitio provinciarum, une procedure sous influences ? La question des fraudes et des biais statistiques -- Les techniques de triche -- Des fraudes frequentes ? Le probleme de la prise en compte des realites extra-institutionnelles et sociologiques -- Conclusion -- Chapitre 9. Les significations du rituel -- La participation des dieux aux tirages au sort -- Le statut auspicial de la sortitio -- Les vertus sociopolitiques de la sortitio -- La devalorisation du tirage au sort a la fin de la Republique -- Conclusion -- Conclusion generale -- Sources et bibliographie -- Index des sources -- Index des noms de personnes -- Liste des illustrations et des tableaux.

#### Sommario/riassunto

Le tirage au sort ne fut jamais une spécificité des régimes démocratiques. À rebours d'une idée reçue, cette procédure, appelée sors ou sortitio en latin, occupait une place centrale dans la vie publique de la Rome républicaine et impériale, bien que le système politique de cette cité devenue un Empire ne fut jamais une démocratie. Si le recours au tirage au sort était fréquent dans la sphère privée ou dans les sanctuaires oraculaires, il était aussi au cœur du fonctionnement des institutions et servait à sélectionner des citoyens ou à répartir entre eux des fonctions. Ce livre retrace l'histoire, de l'époque médio-républicaine à l'époque augustéenne, de l'un des tirages au sort civiques les plus cruciaux pour la cité romaine : celuides provinces, qu'effectuaient consuls et préteurs en exercice, puis sortis de charge. Cette sortitio permettait de répartirle commandement des armées et les principales tâches juridiques, judiciaires et administratives à Rome et dans l'empire romain entre les magistrats curules, tout en limitant les effets délétères de la compétition aristocratique et la corruption. L'enquête, qui s'appuie sur un corpus mêlant sources littéraires, épigraphiques, numismatiques et archéologiques, cherche à restituer, d'une part, les règles qui encadraient cette procédure, c'est-à-dire l'ensemble des coutumes, lois, sénatus-consultes, qui réglaient l'attribution des provinces par le sort, et, d'autre part, la manière dont le rituel était effectué et perçu. Plus largement, c'est une réflexion sur la place et le rôle qui étaient réservés au hasard dans la vie et la culture politiques romaines, et sur les significations religieuses et sociopolitiques que lui prêtaient les Romains, qui est ici proposée.